



POLITIQUE D'ADMISSION

POLITIQUE ET PROCÉDURE

La politique d'admission de l'école Du Sentier est entièrement liée à la « [Politique relative à l'admission, l'inscription et à la répartition des élèves](#) (...) » SRE-POL-08 du service des ressources éducatives aux jeunes, du Centre de services scolaire Des Chênes.

Ainsi, tous les élèves dont le lieu de résidence se trouve sur le territoire pédagogique de l'école Du Sentier peuvent s'inscrire de la mi-janvier à la fin mars de chaque année afin d'être admis à l'école Du Sentier pour l'année scolaire suivante.

Approuvé par l'équipe-école : le 14 juin 2021

Approuvé par le CÉ : le 14 juin 2021

Résolution : 032-CE 20-21/60